

4.2.

Gouvernance / Questions internes à l'IE

Projet de résolution : Consolidation et amélioration de l'efficacité et du développement de l'IE

Proposé par: DLF/Danemark
Langue originale: Anglais

Préambule:

L'Internationale de l'Éducation a été fondée en 1993 sur les principes de démocratie, d'ouverture et de transparence. L'IE est depuis lors devenue la plus grande fédération syndicale internationale, avec plus de 30 millions de membres. Elle est donc devenue un acteur important en ce qui concerne à la fois les organisations membres et le mouvement syndical international et son travail en faveur des droits syndicaux, de la démocratie, de la justice sociale et de l'égalité des chances. Compte tenu du grand accomplissement de l'IE et à l'approche de son 20^{ème} anniversaire, les organisations membres devraient saisir l'occasion de la réflexion.

La position de l'IE doit être maintenue et développée. Cela sera assuré en faisant en sorte que l'IE améliore constamment et continue de développer sa capacité de sauvegarde des intérêts des organisations membres de la manière la plus démocratique et efficace. Les moyens innovateurs nécessaires pour exploiter au maximum la force unifiée de l'IE pourront être trouvés dans le dialogue ouvert et continu avec les organisations membres. Afin de créer une conscience collective concernant la nécessité d'un développement constant de l'IE, nous devrions faire des pauses à des intervalles appropriés et évaluer notre manière de procéder, qui plus est parce que la réflexion est la base d'un processus de développement positif.

Il est nécessaire que l'IE renforce continuellement l'efficacité avec laquelle les ressources de l'organisation sont utilisées, y compris ses finances, et la capacité et les ressources fondées sur les organisations membres. Il est également nécessaire que les organisations membres soutiennent les activités de l'IE dans une mesure encore plus large et s'engagent vis-à-vis des objectifs et des décisions politiques de l'IE.

Il est proposé, par conséquent, que les organisations soient impliquées dans le processus d'évaluation du travail de l'IE, afin d'envisager comment l'IE peut être consolidée et optimisée, et comment assurer une participation et un engagement accrus de la part des organisations membres dans les processus décisionnels et les activités de l'IE.

C'est dans ce contexte que le plan suivant est présenté:

Le Congrès mondial mandate le Bureau exécutif pour établir un groupe de travail comprenant des représentant(e)s des organisations membres.

La tâche du groupe de travail consiste à mener une évaluation interne de la situation actuelle de l'IE et à évaluer les opportunités de développement de l'IE. Le groupe de travail préparera et mettra en œuvre un questionnaire d'enquête sur les opinions et les attentes des organisations membres à propos du travail et de la structure de l'IE. Sur cette base, le groupe de travail formulera des propositions concernant les moyens de consolider le travail de l'IE en termes de:

Communication:

Une analyse en vue de déterminer si les canaux d'information et les stratégies de communication de l'IE sont à jour et efficaces. Une analyse en vue de déterminer s'il y a suffisamment de transparence dans la procédure décisionnelle interne, les routines de travail et les finances de l'IE.

56

57 *Démocratie:*

58 Une évaluation en vue de déterminer si les règles de vote des organes compétents de l'IE et le
59 mandat des responsables élu(e)s politiquement ont suivi les développements, entre autres en ce qui
60 concerne la diversité parmi les organisations membres. Une évaluation en vue de déterminer s'il y a
61 de la marge pour améliorer les opportunités des organisations membres à prendre part aux processus
62 décisionnels de l'IE; ainsi qu'une évaluation en vue de déterminer si l'attribution des responsabilités et
63 des compétences entre les organes politiques de l'IE (y compris les régions) et en ce qui concerne le
64 secrétariat est toujours la plus efficace pour réaliser les buts de l'IE.

65

66 *Méthodes de travail:*

67 Une analyse en vue de déterminer si la capacité de l'IE à mettre en œuvre les décisions peut être
68 améliorée davantage et si les ressources disponibles à l'IE (finances, personnel, ressources des
69 organisations membres) peuvent être encore mieux utilisées. Une évaluation en vue de déterminer si
70 la capacité de l'IE à soutenir le développement des capacités et l'autoévaluation des organisations
71 individuelles peut être améliorée.

72

73 Le groupe de travail comprendra:

74 - 2 membres du Bureau exécutif;

75 - 2 représentant(e)s de chaque région. Ces représentant(e)s seront issu(e)s d'organisations membres
76 qui ne sont pas représentées au Bureau exécutif. De plus, la composition du groupe de travail dans
77 son ensemble devra être représentative des organisations membres (géographiquement,
78 économiquement et sur le plan de la taille);

79 - le Secrétaire général de l'IE.

80

81 Le groupe de travail lui-même formulera son mandat spécifique et décidera de ses méthodes de
82 travail.

83

84 Les analyses et les recommandations du groupe de travail en ce qui concerne les améliorations à
85 apporter à la structure et aux processus de travail au sein de l'organisation, y compris toute
86 proposition d'amendement aux Statuts, seront présentées sous la forme d'un rapport remis au Bureau
87 exécutif pour le 1^{er} juillet 2013 au plus tard. Une fois qu'il aura été examiné par le Bureau exécutif, le
88 rapport sera circulé avec les commentaires de celui-ci, en tant que projet en vue d'un débat entre les
89 organisations membres. Sur la base des commentaires des organisations membres, le Bureau exécutif
90 présentera ses motions, le cas échéant, pour considération et décision lors du 7^{ème} Congrès mondial
91 en 2015.